

Date de dépôt : 18 avril 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Marko Bandler : Crise de confiance au sein de la police genevoise : le Conseil d'Etat compte-t-il agir ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 mars 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La commission du personnel de la police genevoise vient de publier les résultats d'un sondage interne qui montre une situation pour le moins alarmante au sein de l'institution.

Dans le communiqué de presse diffusé le 28 février, il est notamment mentionné les conclusions suivantes (p. 2) :

« 1) Il existe une énorme différence de perception de la situation entre la base (strate de stagiaire à chef de groupe) et la hiérarchie (strate à partir de sergent-major et au-dessus) pour toutes les questions, à l'exception notable de la police judiciaire.

2) Le niveau de confiance ainsi que la pertinence et l'utilité des ordres reçus de la part de la hiérarchie, baisse graduellement au fur et à mesure des strates hiérarchiques.

3) Les effectifs et les moyens de travail dans les services opérationnels sont jugés insuffisants voire très insuffisants.

4) La vision unanimement négative du personnel au sujet de la nouvelle organisation policière, et ce, quel que soit le niveau hiérarchique.

5) L'évaluation très basse de la qualité de la gestion RH par l'Etat-Major.

6) Les résultats très préoccupants, toutes questions confondues, pour la police judiciaire.

7) *Le manque criant de formations continues et surtout les formations opérationnelles (le tir en priorité absolue). »*

Ces résultats inquiétants font écho à un certain nombre de dysfonctionnements qui ont déjà été rapportés tant par la presse que par divers-e-s député-e-s. Ils semblent donc confirmer que la police genevoise traverse actuellement une crise importante.

Il apparaît que de nombreux problèmes identifiés viennent de la nouvelle organisation induite par la nouvelle loi sur la police (LPol – F 1 05), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016.

Cela fait maintenant près de deux ans que cette loi est en vigueur et il paraît pour le moins sensé qu'elle se prête urgemment à une évaluation de la part du politique.

Plus généralement, il serait pertinent que le Conseil d'Etat rassemble l'ensemble des partenaires sociaux afin de trouver rapidement une issue à la crise que traverse notre police.

Ce qui nous amène à poser les questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat a-t-il pris la mesure de la situation préoccupante dans laquelle se trouve actuellement la police genevoise ?*
- Entend-il mettre en place rapidement des mesures afin de regagner la confiance de la police ?*
- Si tel est le cas, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer précisément comment il compte régler les importants dysfonctionnements évoqués par l'enquête de la commission du personnel ?*
- Le Conseil d'Etat est-il prêt à souscrire à une évaluation des effets de la LPol et à remettre tout ou partie de celle-ci en question ?*
- Le Conseil d'Etat est-il prêt à rassembler les différents partenaires sociaux afin de tenter de trouver une issue à la crise ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa prompte réponse à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

– ***Le Conseil d'Etat a-t-il pris la mesure de la situation préoccupante dans laquelle se trouve actuellement la police genevoise ?***

La situation dans laquelle se trouve actuellement la police genevoise fait l'objet d'une attention particulière, qui se porte notamment sur les changements mis en œuvre depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police (ci-après : LPol). Un point de situation est régulièrement fait sur les nouvelles adaptations réalisées depuis le mois de mai 2016, comme par exemple sur le suivi des évaluations de compétences et des nominations qui en découlent. La réforme de l'organisation de la police, attendue depuis de nombreuses années, nécessite encore quelques adaptations avant de pouvoir enfin trouver un équilibre durable. Il s'agit néanmoins de différencier clairement les critiques d'ordre organisationnel des éventuels mécontentements liés à la perte d'avantages considérés comme des acquis.

– ***Entend-il mettre en place rapidement des mesures afin de regagner la confiance de la police ?***

Les besoins et attentes sont identifiés mais ils requièrent encore une attention particulière sur la forme de la communication interne à donner et sur l'encadrement de proximité. A noter qu'à ce jour, un plan de formation sur le leadership transformationnel (ADN management) est toujours en cours de réalisation et profite justement aux cadres de proximité.

– ***Si tel est le cas, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer précisément comment il compte régler les importants dysfonctionnements évoqués par l'enquête de la commission du personnel ?***

Dans un premier temps, il y a lieu d'analyser l'ensemble des informations reçues et de contextualiser les résultats en fonction de la période où s'est déroulé le sondage. En effet, pour rappel, l'enquête a notamment été menée durant une période où d'importantes négociations avaient lieu entre les syndicats de la police et le Conseil d'Etat. La crainte de la perte d'acquis sociaux a probablement influencé les opinions et la perception globale du personnel. Aussi, l'état-major de la police est chargé de reprendre l'ensemble des résultats avec la commission du personnel afin d'entreprendre un plan d'action objectif.

- ***Le Conseil d'Etat est-il prêt à souscrire à une évaluation des effets de la LPol et à remettre tout ou partie de celle-ci en question ?***

L'évaluation des effets de la LPol pourra être entreprise lorsque l'ensemble des axes stratégiques et organisationnels seront mesurables et comparables. Dans l'immédiat, des évaluations sont menées régulièrement au sein des services. Pour l'heure, soit bien après le sondage mené par la commission du personnel, les indicateurs RH du bilan social sont plutôt positifs (par exemple diminution du taux d'absentéisme et de renouvellement [turnover] du personnel).

- ***Le Conseil d'Etat est-il prêt à rassembler les différents partenaires sociaux afin de tenter de trouver une issue à la crise ?***

L'état-major de la police entamera prochainement une réflexion avec la commission du personnel pour aborder les points relevés et les conséquences identifiées, afin d'affiner un plan d'action objectif et durable. Dans tous les cas, le suivi de ce plan d'action et des mesures y relatives se fera en parfaite collaboration avec les membres de la commission du personnel.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP